

N°435 — MARS 2023

EDITO

DE LA FERME À LA FOURCHETTE EN PASSANT PAR LA CHAUDIÈRE : L'INFLATION DURABLE

L'édition 2023 du Salon international de l'agriculture était placée sous le signe de la souveraineté alimentaire. En réalité, c'est l'inflation qui semble avoir damé le pion à la souveraineté. La tenue du Salon a en effet correspondu à la fin des négociations commerciales entre transformateurs et distributeurs. Il en ressort que les consommateurs vont devoir puiser dans leur porte-monnaie pour s'approvisionner en biens alimentaires, puisque les industriels sont parvenus à faire passer une hausse de 10% sur leurs produits. Durant l'année 2022, ce sont les produits énergétiques qui tiraient l'inflation vers le haut, devant l'alimentation. En ce début 2023, c'est l'inverse. Comment contenir ces pressions inflationnistes dont les sources sont multiples ?

Le dernier pointage de l'INSEE constitue une onde de choc pour le gouvernement comme pour les consommateurs. Avec une inflation de + 14,5%, les produits alimentaires se situent désormais devant un secteur énergétique dont les prix augmentent de + 14 % (le taux d'inflation moyen étant de 6,2% en rythme annuel). Une configuration préoccupante puisque le gouvernement n'entend pas rétablir sur l'alimentation les dispositifs qu'il mit en place en 2022 sur l'énergie (bouclier énergétique), estimant que sa contribution financière – 110 milliards d'€ – était largement suffisante. Et de demander aux grandes enseignes de prendre le relais de l'Etat en rabotant leurs marges. Pas question de « bouclier alimentaire » (ou de « chèque alimentaire ») dans les prochains mois. Les perspectives inflationnistes sont donc au beau fixe pour encore quelques mois.

Car, à bien y regarder, au-delà de l'alimentation, la problématique énergétique n'apparaît pas, loin s'en faut, totalement réglée. On peut même considérer que l'inflation par l'énergie va directement ou indirectement, resurgir. S'il est vrai que le cours du baril de pétrole est redescendu au voisinage des 80 dollars, et que le prix du gaz n'a plus la même allure qu'il y a un an, la transition énergétique constitue un facteur propice au maintien, voire à la durabilité de la hausse des prix. Dans la perspective d'une décarbonation de l'économie, notamment dans les domaines des transports, de l'industrie, ou encore dans la rénovation thermique des logements, les investissements vont être lourds, colossaux, nécessitant des moyens de financement idoines. Ce qui distingue le renouvelable du non renouvelable réside dans l'organisation des conditions du stockage de l'énergie, en raison d'une discontinuité de la production.

A ce coût du stockage de l'énergie renouvelable, s'ajoute celui lié à l'amortissement des investissements réalisés pour décarboner l'économie. L'approvisionnement en matière première à usage industriel, à l'instar du cuivre, incorporé dans les batteries électriques, a d'ores et déjà un coût, comme l'illustre un cours du cuivre oscillant depuis plus d'un an dans une fourchette de 8 à 10 000€ la tonne (le Chili et le Pérou forment à eux seuls plus de 40% de la production mondiale de cuivre). L'inflation actuelle est donc loin d'une temporalité courte. Elle devrait a contrario s'installer dans la durée, dans la mesure où le processus de transition s'inscrit – comme toujours – dans le temps long. L'inflation peut alors de ce point de vue être qualifiée de première manifestation d'une crise de la transition écologique. Elle est un phénomène réel et non monétaire.

Quelles réponses apporter à cette poussée durable d'inflation ? Comment sortir du labyrinthe de l'inflation ? On sait que les Banques Centrales ont actionné, de manière plus ou moins coordonnée, le levier taux d'intérêt. Un cercle vicieux pourrait s'installer tout aussi durablement, si la hausse des taux se prolongeait. Puisque l'inflation est un effet de la transition écologique, toute accentuation des taux alourdirait le coût de l'investissement de transition, ouvrant la voie à une contrac-

tion de celui-ci, ou bien à de nouvelles pressions inflationnistes, dont ne serait pas épargnée l'alimentation, pour les motifs évoqués ci-dessus (de la ferme à la fourchette, par transports et énergies décarbonés interposés). A moins que les Banques Centrales, et en particulier celle de la zone Euro – et il conviendra de convaincre une Allemagne toujours réticente à changer les choses dès lors qu'il s'agit d'inflation – ne se décident à porter l'inflation tolérée de 2 à 4 %. Une politique monétaire restrictive n'est par conséquent pas la solution, car, manifestement, les Banques Centrales se trompent de cible.

On imagine assez mal comment l'Etat, et par extension, la Commission européenne, pourraient alourdir les déficits publics et les taux d'endettement des pays membres, en prenant à leur charge intégrale le coût de la transition. Ils ont été lourdement mobilisés durant la pandémie. A un moment ou à un autre, le boomerang fiscal – par l'impôt indirect notamment, ce qui pèserait sur les prix à la consommation – reviendrait pour alléger la charge budgétaire. C'est sans doute ce qui différencie l'Inflation Reduction Act des Etats-Unis, des mesures prises par l'UE, et qui ne cesse depuis d'énerver Bruxelles.

Resterait un levier dont on parle étonnement assez peu. L'élévation des gains de productivité du travail. Nul ne peut contester que les gains de productivité reculent aux Etats-Unis, et ne progressent que très peu, voire pas du tout, dans l'UE. Il en découle un conflit bien visible sur le partage de la valeur ajoutée entre salaire et profit, conflit à l'origine d'une montée des coûts unitaires de production qui alimente l'inflation. Pour certains, l'issue est là, dans l'abaissement des coûts de production plutôt que dans la distribution de chèques ou dans l'instauration de boucliers de toutes les façons temporaires pour ne pas dire inefficaces. La fenêtre de tir est pourtant étroite, car à vouloir comprimer tous les coûts de production, y compris le salaire, on oublie du côté des entreprises que ce salaire est un élément décisif de la solvabilisation de la demande, donc de maintien des débouchés.

Comme discipline, l'économie s'est autrefois formée autour de cette problématique du partage des richesses. Trois siècles après, les économistes cherchent encore le moyen de résoudre cette énigme. Le contexte de guerre, de transition écologique, d'inflation, les incitent à chercher encore et toujours.

Contact : Thierry Pouch
thierry.pouch@apca.chambagri.fr

LE RALENTISSEMENT DE LA BAISSÉ DU NOMBRE DES EXPLOITATIONS ET DE L'EMPLOI AGRICOLES SE CONFIRME EN FRANCE METROPOLITAINE

Lors de la publication de ses premiers résultats à la fin de l'année 2021, le recensement agricole de 2020 (RA 2020) avait provoqué une petite surprise : certes, le nombre d'exploitations avait encore baissé depuis le dernier recensement de 2010, de même que les effectifs d'actifs qui y travaillent, mais à un rythme qui s'était nettement ralenti par rapport à ce qu'on avait observé jusqu'alors. Bien sûr, on est encore loin d'une stabilité de l'emploi agricole, mais tout de même, ce ralentissement est de bon augure. Une actualisation des données du RA 2020 a été publiée par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire en mars 2023 ; cette actualisation montre que ce ralentissement s'est poursuivi entre 2020 et 2021¹. Cette inflexion est-elle durable ? On l'espère, mais on sait aussi qu'il en faudra plus pour amortir l'impact démographique du départ à la retraite dans les prochaines années d'une génération nombreuse d'agriculteurs âgés entre 55 ans et 65 ans (autre enseignement important du RA 2020).

Retour sur le RA 2020 : le rythme de la baisse du nombre d'exploitations s'est ralenti entre 2010 et 2020

Le recensement agricole de 2020 est encore dans les esprits de ceux qui suivent les évolutions de l'agriculture française. Les recensements agricoles sont des opérations lourdes, faites sur la base d'enquêtes exhaustives (un procédé devenu rare dans la statistique publique française) et qui sont faits tous les dix ans (depuis 2000) : avant le RA de 2020, il y avait eu ceux de 2010, 2000, 1988, 1979, 1970 et 1955.

Le RA 2020 avait révélé un fait important : le ralentissement de l'érosion démographique de l'agriculture française ; pour la France métropolitaine² : le nombre d'exploitations était passé de 490 000 en 2010 à 389 780 en 2020, soit un recul de -2,4% par an contre -3% par an entre les recensements de 2000 et 2010. Quant à l'emploi dans les exploitations, il avait baissé de -1,1% par an entre 2010 et 2020, contre -2,5% entre 2000 et 2010.

Stabilisation incertaine des effectifs d'exploitations et d'actifs agricoles

Ce ralentissement est-il durable ?

On n'attendra pas 2030 et la tenue du prochain recensement agricole pour avoir une confirmation ou une infirmation de cette inflexion, car durant la période intercensitaire, le déficit de connaissance sera comblé par deux opérations statistiques régulières : l'Enquête sur la Structure des Exploitations Agricoles (ESEA) et les Estimations d'emploi agricole.

- L'ESEA : deux enquêtes sont prévues d'ici 2030, l'une en 2023 et l'autre en 2026. Le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire adressera à un échantillon d'environ 70 000 exploitations le même questionnaire que celui du RA 2020 (avec des volets complémentaires sur des thématiques particulières). L'enquête de 2023 a déjà commencé et la collecte des données auprès des agriculteurs débutera en octobre de cette année.
- Les Estimations d'emploi agricole sont une actualisation du recensement agricole de 2020 sur la base des données de la MSA. L'édition 2023 vient d'être publiée avec des prévisions sur la démographie agricole pour 2021 (tableaux 1 et 2).

Dans les Estimations d'emploi agricole, l'évolution du nombre de cotisants salariés et non-salariés de la MSA permet (après un re-

traitement) une actualisation annuelle du nombre d'exploitations agricoles et des actifs qui y travaillent.

Pour 2021, cette opération statistique prévoit une baisse de -1,4 % du nombre d'exploitations agricoles (tableau 1) et de -0,4 % de l'emploi agricole (tableau 2) en France métropolitaine, par rapport à 2020.

Ces prévisions confirment les résultats du RA 2020. Ces chiffres vont dans le bon sens et c'est tant mieux, mais on se rappellera qu'une génération nombreuse d'agriculteurs va partir à la retraite dans les prochaines années (les fameux boomers)⁴ et qu'il faudra un très fort regain de l'installation pour compenser ces départs. Mais le pire n'est jamais certain et on peut prendre acte de ce moment de stabilisation de l'emploi agricole⁵.

Tableau 1 : exploitations agricoles en France métropolitaine

Statut juridique de l'exploitation	Nombre d'exploitations	Evolution (%)
	2020	2021 (p) / 2020
Exploitation individuelle	227 640	-2,2
Société	162 140	-0,3
Ensemble	389 780	-1,4

(p) données provisoires

Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

Pour mémoire : entre le RA 2010 et le RA 2020, le nombre des exploitations agricoles a baissé au rythme de -2,4% par an

Tableau 2 : emploi dans les exploitations agricoles en France métropolitaine

Catégorie d'actif	Nombre d'ETP	Evolution (%)
	2020	2021 (p) / 2020
Chef d'exploitation ou coexploitant	391 150	-1,5
Conjoint ou autre actif non salarié	27 280	-5,8
Salarié permanent (1) (2)	164 700	4,9
Saisonnier ou occasionnel	75 650	-5,2
ETA, Cuma	16 120	3,6
Total tous actifs	674 890	-0,4

(1) À l'exclusion des chefs et coexploitants salariés (2) Y compris les conjoints salariés et les autres actifs familiaux salariés (p) données

Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

Pour mémoire : entre le RA 2010 et le RA 2020, le nombre d'actifs des exploitations agricoles a baissé au rythme de -1,1% par an

Contact : Didier Caraes

didier.caraes@apca.chambagri.fr

¹ « Estimation de l'emploi agricole », Agreste, Les dossiers, mars 2023. https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Dos2301/Dossiers2023-1_EmploiAgricole2020.pdf

² Le bilan démographique « Estimation de l'emploi agricole » ne porte que sur les données de la France métropolitaine ; c'est la raison pour laquelle nous faisons des comparaisons de long terme sur ce champ réduit.

³ Voir sur ce sujet, la page consacrée au RA 2020 du site du service statistique du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>

⁴ Dans le RA 2020, on comptait 150 000 chefs d'exploitation (hommes et femmes) âgés entre 54 et 64 ans, soit 30 % de l'effectif global des chefs d'exploitation ; dans le RA 2010, ce ratio s'élevait à 25%.

⁵ Les recensements agricoles sont des opérations obligatoires dans l'Union européenne. Les résultats des RA qui se sont tenus dans l'UE en 2020 sont disponibles sur le site d'Eurostat : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-catalogues/w/agricultural-census-2020-2022-edition>

CENTRALES D'ACHAT : QUELS EFFETS SUR L'AMONT ET L'AVAL ?

L'inflation sur les produits alimentaires bat son plein : +14,8 % en février 2023 sur un an selon l'INSEE. On se demande en quoi ces hausses de prix sont « justifiées », et à quel point elles trouvent leur origine dans la progression des coûts de production des fournisseurs ou des distributeurs, ou à l'inverse, si des acteurs profitent de leur position sur le marché pour imposer des tarifs en hausse. Même l'exécutif se pose la question visiblement, à l'instar du Président de la République, qui a enjoint les distributeurs de « faire un effort sur leurs marges », de la perspective donnée par Bruno Le Maire de rouvrir les négociations en mai, et de l'initiative d'un trimestre anti-inflation.

L'occasion de faire le point sur le sujet des centrales d'achat, puisque les opérations de regroupements à l'achat se sont multipliées ces dernières années. En 2014 notamment, qui voit la création des centrales Auchan/Système U, Intermarché/Casino, et Carrefour/Cora, puis en 2018 avec la création de la centrale Auchan/Casino/Metro/Shiever, Carrefour/Cora/Système U, Carrefour/Tesco¹ (on pourrait y ajouter le rapprochement Intermarché/Francap²).

Cette seconde vague de rapprochements avait donné lieu à plusieurs enquêtes de l'Autorité de la concurrence, qui y voyait un risque accentué de pratiques anticoncurrentielles car le périmètre de ces coopérations devenait international et incluait cette fois l'achat en commun de produits de marques distributeurs (ne se limitant plus aux seules marques nationales comme c'était le cas des accords précédents)³. Les enseignes ont dû prendre des engagements pour réduire le périmètre de leur coopération.

Ces opérations augmentent le degré de concentration du marché. La mesure de celle-ci par le calcul de l'indice de Herfindahl-Hirschmann (IHH, calculant la somme des carrés des parts de marché des entreprises - s'il est inférieur à 1 000, le secteur est considéré comme peu concentré, si l'IHH est compris entre 1 000 et 2 000 il présente des risques de pouvoir de marché, et est très concentré au-delà de 2 000). Elle donne un résultat de 1 489 pour les distributeurs français début mars 2023. En revanche, si l'on tient compte des rapprochements à l'achat opérés entre enseignes, l'indice augmente logiquement et s'établit à 2 218. Selon les lignes directrices de la Commission européenne sur les opérations de concentration horizontale, un tel écart (plus de 150 points) entre la situation avec et sans opération de concentration horizontale soulève un risque potentiel de concurrence – sans tirer toutefois de conclusion sur l'existence de pratiques anticoncurrentielles⁴.

En effectuant le même calcul avec les données de parts de marché de février 2023 des distributeurs irlandais et britanniques (données Kantar), sans tenir compte des alliances à l'achat, on obtient un score de 1 882 pour l'Irlande, nettement plus élevé, signe d'un marché plus concentré, et de 1 468 pour la Grande-Bretagne dont le secteur de la distribution semble se trouver donc dans une situation similaire à la France (mais pour une meilleure compréhension du fonctionnement du secteur il faudrait tenir compte des coopérations entre enseignes comme fait pour le cas de la France).

En 2014, la Commission européenne avait publié une étude⁵ sur la structuration du commerce de détail où elle avait calculé le même indice sur 23 catégories de produits alimentaires⁶ pour différents Etats membres. Elle mettait en avant des niveaux de concentration très disparates selon les Etats, mais de façon générale relativement élevés, la France se situant à la valeur médiane.

Le niveau de concentration des centrales d'achat peut aussi s'appréhender à l'échelle européenne, les alliances à l'achat transnationales ayant pris une ampleur importante⁷. Une évolution qui soulève de nouveaux enjeux pour les autorités françaises, ces centrales étant situées en dehors du territoire (Suisse, Pays-Bas par exemple), échappant ainsi au Code de Commerce (ce que la loi EGALIM 3 entend de changer).

¹ Accord visant à lancer des appels d'offres communs entre les deux distributeurs pour la fabrication de produits sous MDD.

² Coccinelle, Colruyt, G20...

³ <https://www.autoritedelaconcurrence.fr/fr/communiqués-de-presse/lautorite-de-la-concurrence-renforce-ses-investigations-et-ouvre-des-enquetes>

⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A52004XC0205%2802%29>

Parts de marché trimestrielles en PGC-FLS (produits de grande consommation, frais et libre-service) Données KantarWordIPanel)



Indice de Herfindahl Hirschman sur 23 catégories de produits alimentaires

Source Commission européenne

Pays	IHH moyen 2012
Danemark	2840
Pays-Bas	2839
Finlande	2594
Portugal	2427
Belgique	2337
Espagne	2173
France	2130
République Tchèque	2057
Hongrie	2017
Royaume-Uni	1766
Roumanie	1747
Pologne	1743
Italie	1590
Allemagne	1359

L'augmentation de la puissance d'achat de ces centrales permet-elle de diminuer les prix aux consommateurs ? Présente-t-elle un risque pour les fournisseurs ? Les travaux de recherche indiquent, sans grande surprise, que la réponse dépend notamment de la structuration du marché côté fournisseurs et distributeurs !

Les centrales d'achat peuvent permettre d'obtenir des baisses de tarifs auprès de leurs fournisseurs. Il existe toutefois des exceptions : les coopérations entre acheteurs peuvent au contraire engendrer des hausses de prix d'achat auprès d'un fournisseur en situation de monopole si le fait d'être regroupés en une même centrale favorise la transparence tarifaire – on a alors un risque que le fournisseur parvienne à imposer les conditions d'achat qui lui sont le plus favorables à tous les membres de la centrale d'achat⁸.

Quant à savoir si les baisses de tarifs fournisseurs seront répercutées aux prix proposés aux consommateurs... L'Autorité de la concurrence, dans un avis rendu en 2015, indique que cela peut être le cas « si l'intensité de la concurrence sur ce marché aval est élevée »⁹. Or, cette condition ne semble pas si clairement acquise au vu de la concentration évoquée plus haut.

Contact : Marine Raffray
marine.raffray@apca.chambagri.fr

⁵ Commission européenne (2014), *The economic impact of modern retail on choice and innovation in the EU food sector*.

⁷ SOMO (2017), *Eyes on the price: International supermarket buying groups in Europe*.

⁸ Allain M-L. (2021), *Analyse économique des effets concurrentiels des centrales d'achat*, Présentation lors du Séminaire Nasse du 29 janvier 2021.

⁹ Avis n° 15-A-06 du 31 mars 2015 relatif au rapprochement des centrales d'achat et de référencement dans le secteur de la grande distribution

DU GRAIN DE RIZ À MOUDRE

Dans la nervosité qui anime les marchés agricoles depuis la fin de l'année 2021 et surtout depuis le début de la guerre en Ukraine, il a été assez peu question de la Chine. Pourtant, à bien y regarder, ce pays, structurellement importateur de produits agricoles et alimentaires, qui dégage chaque année environ 80 à 100 milliards de déficit commercial depuis son adhésion à l'OMC en 2001, et qui demeure une grande puissance agricole, participe pleinement de cette nervosité. Lorsque l'on observe ses importations, elles se sont accrues à partir de la crise économique et financière de 2008-2013. Ces importations, certes destinées à satisfaire les besoins d'une population de 1,4 milliard d'habitants, mais aussi à répondre à la demande des éleveurs, ont aussi pour finalité de se constituer des stocks importants de blé, de maïs et de soja. De 100 millions de tonnes de céréales et d'oléagineux en 2007, les stocks détenus par la Chine ont grimpé à plus de 500 millions.

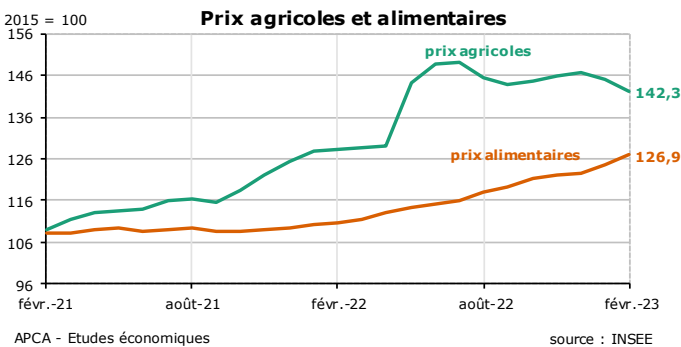
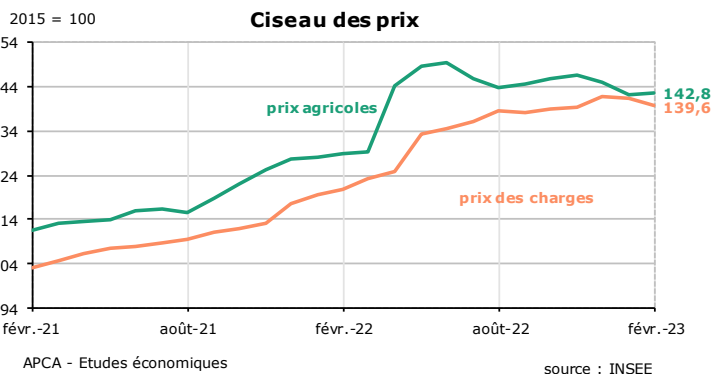
Un éclairage particulier peut même être établi sur le riz. Selon les données du Conseil international des céréales (CIC), le stock mondial de fin de campagne de riz se montait à 170 millions de tonnes en 2022/2023. A elle seule, la Chine en détient 105 millions, soit 61,7 %. On peut considérer que la Chine, en détenant un tel stock, cesserait ses importations de ce grain précieux pour l'alimentation humaine, bien qu'il soit de moins en moins consommé par la population de l'Empire du Milieu. En réalité, les importations chinoises de riz se sont fixées à quelque 6 millions de tonnes durant la campagne 2021-2022, et seraient de plus de 4 millions en 2022-2023. La Chine participe bien alors à l'agitation qui règne sur le marché, comme l'illustre le cours de ce petit grain blanc, qui est passé de 418 dollars la tonne en juillet 2022, à 517 en janvier dernier. Un prix encore bien éloigné du pic enregistré en février 2008, avec 900 dollars la tonne (riz blanchi, 5% de brisures, cotation de Bangkok).

Comme pour le reste des grains, la Chine, depuis la crise de 2008, cherche à sécuriser ses approvisionnements en se dotant de stocks colossaux, par la voie de l'importation, contribuant ainsi à entretenir une fermeté des prix sur les marchés, la plupart du temps au détriment des principaux pays importateurs, situés en Afrique et au Moyen-Orient. Après tout, un comportement somme toute classique dans des contextes tendus, tant par la géopolitique que par des aléas climatiques qui sont de plus en plus rapprochés dans le temps. D'autant plus que les autorités chinoises n'ont qu'une crainte, celle de voir une population se soulever faute de nourriture suffisante.

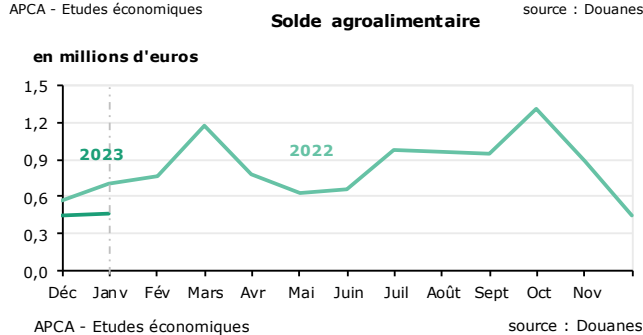
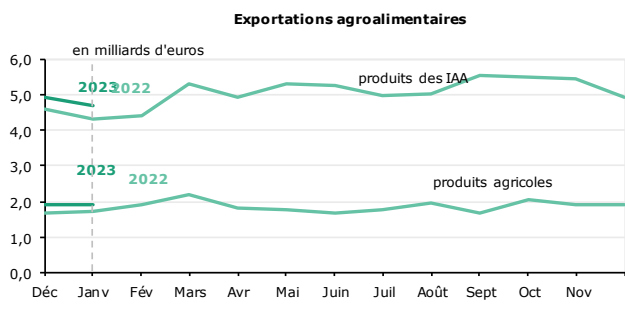
Une deuxième interprétation, complémentaire de la précédente, peut être ici suggérée. La montée en puissance de la Chine sur l'échiquier économique mondial contient les germes d'une sourde contestation de l'hégémonie américaine. De plus, dans le conflit ukrainien, Pékin n'a pas fait mystère de son soutien à Moscou. Il est alors probable que, dans de telles circonstances, Pékin accumule les stocks de denrées agricoles dans la perspective de se prémunir contre d'éventuelles sanctions occidentales, surtout américaines, si d'aventure elle livrait des armes à la Russie, et si par surcroît elle franchissait le Rubicon en envahissant Taïwan. En sécurisant ses approvisionnements par le biais du stockage de grains, Pékin entend se mettre à l'abri de ces sanctions que manifestement elle anticipe.

Si cette démonstration est fiable, elle conduirait à mettre un peu plus au jour ce que l'on sait depuis quelques années, et que la guerre en Ukraine a porté à un point d'incandescence inconnu jusque-là, à savoir qu'il y a bel et bien un enchevêtrement de l'agriculture avec les turbulences que connaissent les relations internationales. Sécuriser ses approvisionnements par le stockage est une stratégie habile. Pourquoi ne pas songer à l'adapter en Europe, mais par le vecteur de la production ?

Contact : Thierry Pouch



% (Source : INSEE)	1 mois	12 mois	24 mois
prix alimentaires	1,7%	14,8%	17,2%
prix agricoles	0,4%	11,0%	28,3%
prix des charges	0,1%	13,4%	33,6%
inflation	1,0%	6,1%	9,9%



Solde du commerce extérieur agroalimentaire

Source : Douanes/SSP

En milliards d'€ En janvier

2023	0,464
2022	0,700

Chambres d'agriculture France

9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

Siret 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Service Etudes économiques et prospective

Nos articles sur le même thème

- Analyses et Perspectives n°2212, décembre 2022, « Quand la guerre en Ukraine rebat les cartes de la stratégie environnementale et commerciale de l'UE et plus encore Guerre - inflation - dollar : quand l'économie mondiale danse sur un volcan »

- Lettre Economique n°434, février 2023, « Un an de guerre : un réveil brutal dans un monde disloqué »

www.chambres-agriculture.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté Égalité Fraternité